

Convention de formation professionnelle
(Article L. 6353-1 du code du travail - Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation : Institut de la Parentalité Formation
(ci-après nommé l'organisme de formation)

Situé: 7 avenue de la Libération - 33270 Floirac

Déclaration d'activité n°75 33 11010 33 (Nouvelle-Aquitaine) - Numéro SIRET: 829 198 092 00027

Représenté par : Michel Jorge, Directeur Général Adjoint

Et le bénéficiaire : Conseil départemental de la Haute-Vienne
(ci-après nommé le bénéficiaire)

Situé: 11 rue François Chénieux - 87000 Limoges - Numéro de SIRET : 22870851700989

Représenté par: Jean-Claude LEBLOIS, Président

Avec le financeur: ARS Nouvelle-Aquitaine

(ci-après nommé le financeur)

Situé: 103 bis rue Belleville - CS 91704 33063 Bordeaux Cedex

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre III de la sixième partie du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation,

PANJO 3 - NA - CD87 - Groupe 10 - Lot 1

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) : **Action de formation**
 Durée: **14 heures (2 jours)**

Lieu de la formation:

Effectifs formés: **14**

Liste des apprenants :

- Mme DEHEUNYNCK Léonie
- Mme FERRE Celia
- Mme GAUDY Isabelle
- Mme GUERINEAU Sophie
- Mme MERIGUET Sandrine
- Mme MOREAU Claire
- Mme NICOLAS Carole
- Mme PARALTO-RIVET Isabelle
- Mme RANOUIL-LEJEUNE Stéphanie
- Mme ROGER Elodie
- Mme SAVIGNAC Audrey
- M. SIX Laurent
- Mme TREILHES Emilie
- Mme TRUONG Elisabeth

Modules de formation :

- Lot 1 / J1 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO - présentiel - 7h - 04/09/2025
- Lot 1 / J2 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO - présentiel - 7h - 05/09/2025

| Date | Heure | Module | Lieu |
|------------|-----------------------------------|--|--|
| 04/09/2025 | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Lot 1 / J1 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |

| | | | |
|------------|-----------------------------------|--|--|
| 05/09/2025 | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Lot 1 / J2 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
|------------|-----------------------------------|--|--|

Détail du planning de formation:

| Date | Heure | Lieu |
|--|--------------------------------|--|
| 4 septembre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 5 septembre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |

2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe.

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du nombre de stagiaires prévus, aux dates et lieux indiqués ci-dessus.

La liste des stagiaires sera transmise ultérieurement.

4. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

5. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

6. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.

Annexe 1 : Programme de formation

Panjo 3 - Lot 1

Soutenir la relation parent-enfant à la lumière de l'attachement dans le cadre d'intervention PANJO.
Durée : 14.00 heures (sur 2.00 jour.s)

Profils des stagiaires

- Conseil départemental, départements
- Direction Enfance Famille - PMI

Prérequis

- Être un professionnel exerçant au sein d'une PMI et disposer d'une qualification professionnelle reconnue.

Objectifs pédagogiques

- Définir les bases et concepts de la théorie de l'attachement
- Expliquer les objectifs et les modalités de la mise en oeuvre de l'intervention PANJO
- Identifier les facteurs du développement de l'attachement pour renforcer la sécurité émotionnelle
- Expliquer le rôle de la qualité des soins dans le processus de développement de l'attachement en s'appuyant sur le modèle SPER

Parcours pédagogique

- Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO J1
 - Théorie de l'attachement : principes, définitions, stratégies d'attachement
 - Les systèmes motivationnels et MIO
- Les clefs et outils pour accompagner le professionnel J2
 - Définition du SPER, de la qualité des soins et de son usage dans PANJO
 - Les outils PANJO

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est disponible :

- par téléphone au 07.69.51.14.41
- par mail à formation@institut-parentalite.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation / Padlet
- Outils et support PANJO

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Document réalisé en 2 exemplaires à Floirac , le 31 juillet 2025.

En signant cette convention, le bénéficiaire accepte les Conditions Générales de Vente, détaillées en annexe

Pour l'organisme de formation,

Institut de la Parentalité Formation, Michel Jorge, co-gérant

Pour le bénéficiaire
Conseil départemental de la Haute-Vienne



IDP Formation

7 av de la Libération 33270 FLOIRAC
SIRET 829 198 092 00027 / NAF 8559B
Organisme de Formation 72 33 11010 33
formation@institut-parentalite.fr
07.69.51.14.41

Pour le financeur,
ARS Nouvelle-Aquitaine

Convention de formation professionnelle
(Article L. 6353-1 du code du travail - Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation : Institut de la Parentalité Formation
(ci-après nommé l'organisme de formation)

Situé: 7 avenue de la Libération - 33270 Floirac

Déclaration d'activité n°75 33 11010 33 (Nouvelle-Aquitaine) - Numéro SIRET: 829 198 092 00027

Représenté par : Michel Jorge, Directeur Général Adjoint

Et le bénéficiaire : Conseil départemental de la Haute-Vienne
(ci-après nommé le bénéficiaire)

Situé: 11 rue François Chénieux - 87000 Limoges - Numéro de SIRET : 22870851700989

Représenté par: Jean-Claude LEBLOIS, Président

Avec le financeur: ARS Nouvelle-Aquitaine

(ci-après nommé le financeur)

Situé: 103 bis rue Belleville - CS 91704 33063 Bordeaux Cedex

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre III de la sixième partie du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

PANJO 3 - NA - CD87 - Groupe 10 - Lot 2

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) : **Action de formation**
 Durée: **21 heures (3 jours)**

Lieu de la formation:

Effectifs formés: **11**

Liste des apprenants :

- Mme DEHEUNYNCK Léonie
- Mme FERRE Celia
- Mme GAUDY Isabelle
- Mme GUERINEAU Sophie
- Mme MERIGUET Sandrine
- Mme MOREAU Claire
- Mme PARALTO-RIVET Isabelle
- Mme RANOUIL-LEJEUNE Stéphanie
- Mme ROGER Elodie
- Mme SAVIGNAC Audrey
- Mme TREILHES Emilie

Modules de formation :

- Lot 2 / J3 - Mise en situation de visites à domicile - présentiel - 7h - 18/09/2025
- Lot 2 / J4 - Postures, attitudes et activités des professionnelles en visite à domicile (VAD) Panjo - présentiel - 7h - 19/09/2025
- Lot 2 / J5 - Retour d'expérience et révision (VAD) Panjo - présentiel - 7h - 06/11/2025

| Date | Heure | Module | Lieu |
|------------|-----------------------------------|---|--|
| 18/09/2025 | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Lot 2 / J3 - Mise en situation de visites à domicile | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 19/09/2025 | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Lot 2 / J4 - Postures, attitudes et activités des professionnelles en visite à domicile (VAD) Panjo | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |

| | | | |
|------------|-----------------------------------|--|--|
| 06/11/2025 | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Lot 2 / J5 - Retour d'expérience et révision (VAD) Panjo | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
|------------|-----------------------------------|--|--|

Détail du planning de formation:

| Date | Heure | Lieu |
|---|--------------------------------|--|
| 18 septembre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 19 septembre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 6 novembre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |

2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe.

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du nombre de stagiaires prévus, aux dates et lieux indiqués ci-dessus.

La liste des stagiaires sera transmise ultérieurement.

4. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

5. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

6. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.

Annexe 1 : Programme de formation

Panjo 3 - Lot 2

Mettre en œuvre une visite à domicile en considérant le méta besoin de sécurité dans les liens parent-enfant tout en utilisant les outils et documents spécifiques PANJO, fournis par Santé Publique France (cartes de dialogue, grilles d'observation et fiche du classeur PANJO).

Durée : 21.00 heures (sur 3.00 jour.s)

Profils des stagiaires

- Conseil départemental, Départements
- Direction Enfance Famille - PMI

Prérequis

- Être un professionnel exerçant en PMI et disposer d'une qualification professionnelle reconnue.
- Avoir suivi les deux jours de formations "Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention Panjo" (lot1)

Objectifs pédagogiques

- Décrire le déroulé type d'une visite à domicile PANJO
- Présenter l'accompagnement PANJO aux familles
- S'approprier les outils de suivi et de déploiement de l'intervention
- Préparer une visite à domicile : mise en pratique des apports théoriques présentés
- Utiliser les différents outils PANJO lors de mise en situation

Parcours pédagogique

- La visite à domicile
 - L'accompagnement PANJO présenté aux familles
 - L'utilisation des outils PANJO
 - Mise en lien avec la relation d'aide
- La posture professionnelle et mise en situation de visites à domicile
 - Approfondissement outils PANJO
 - Mise en situation de visite à domicile permettant la relation d'aide
 - Mise en situation permettant de développer les techniques d'écoute active
- Retour d'expérience et révision
 - Mise en œuvre des premières visites à domicile : quels constats ?
 - Retour sur des points clefs du dispositif

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est disponible :

- par téléphone au 07.69.51.14.41
- par mail à formation@institut-parentalite.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Outils et support PANJO
- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation / Padlet

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- *Feuilles de présence.*
- *Questions orales ou écrites (QCM).*
- *Mises en situation.*
- *Formulaires d'évaluation de la formation.*
- *Certificat de réalisation de l'action de formation.*

Document réalisé en 2 exemplaires à Floirac , le 31 juillet 2025.

En signant cette convention, le bénéficiaire accepte les Conditions Générales de Vente, détaillées en annexe

Pour l'organisme de formation,

Institut de la Parentalité Formation , Michel Jorge, co-gérant

Pour le bénéficiaire
Conseil départemental de la Haute-Vienne



IDP Formation
7 av de la Libération 33270 FLOIRAC
SIRET 829 198 092 00027 / NAF 8559B
Organisme de Formation 72 33 11010 33
formation@institut-parentalite.fr
07.69.51.14.41

Pour le financeur,
ARS Nouvelle-Aquitaine

Institut de la Parentalité Formation | 7 avenue de la Libération Floirac 33270 | Numéro SIRET: 829 198 092 00027 |
Numéro de déclaration d'activité: 75 33 11010 33 (auprès du préfet de région de: Nouvelle-Aquitaine)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

Convention de formation professionnelle (Article L. 6353-1 du code du travail - Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation : Institut de la Parentalité Formation

(ci-après nommé l'*organisme de formation*)

Situé: 7 avenue de la Libération - 33270 Floirac

Déclaration d'activité n°75 33 11010 33 (Nouvelle-Aquitaine) - Numéro SIRET: 829 198 092 00027

Représenté par : Michel Jorge, Directeur Général Adjoint

Et le bénéficiaire : Conseil départemental de la Haute-Vienne

(ci-après nommé le *bénéficiaire*)

Situé: 11 rue François Chénieux - 87000 Limoges - Numéro de SIRET : 22870851700989

Représenté par: Jean-Claude LEBLOIS, Président

Avec le financeur: ARS Nouvelle-Aquitaine

(ci-après nommé le *financeur*)

Situé: 103 bis rue Belleville - CS 91704 33063 Bordeaux Cedex

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre III de la sixième partie du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

PANJO 3 - NA - CD87 - Groupe 11 - Lot 1

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) : Action de formation

Durée: 14 heures (2 jours)

Lieu de la formation:

Effectifs formés: 14

Liste des apprenants :

- Mme BARGY Marie-Hélène
- Mme BEURDELEY Marion
- Mme BOUDIER Marie
- Mme CASTAGNE Pauline
- Mme CHEMIN Sandrine
- Mme CHRIST Catherine
- Mme ESNAY Anne-Marie
- Mme HOOR Magali
- Mme HUESCA Caroline
- Mme LABED Marie-Laure
- Mme PERROT Ophélie
- Mme PUYMIRAT Isabelle
- Mme SOLA Isabelle
- Mme VILLECHENAUD Florence

Modules de formation :

- Lot 1 / J1 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO - présentiel - 7h - 15/09/2025
- Lot 1 / J2 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO - présentiel - 7h - 16/09/2025

| Date | Heure | Module | Lieu |
|------------|-----------------------------------|--|--|
| 15/09/2025 | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Lot 1 / J1 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |

| | | | |
|------------|-----------------------------------|---|---|
| 16/09/2025 | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Lot 1 / J2 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
|------------|-----------------------------------|---|---|

Détail du planning de formation:

| Date | Heure | Lieu |
|---|--------------------------------|--|
| 15 septembre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 16 septembre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |

2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe.

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du nombre de stagiaires prévus, aux dates et lieux indiqués ci-dessus.

La liste des stagiaires sera transmise ultérieurement.

4. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

5. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

6. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à Floirac , le 31 juillet 2025.

En signant cette convention, le bénéficiaire accepte les Conditions Générales de Vente, détaillées en annexe

Pour l'organisme de formation,

Institut de la Parentalité Formation, Michel Jorge, co-gérant

Pour le bénéficiaire
Conseil départemental de la Haute-Vienne



IDP Formation

7 av de la Libération 33270 FLOIRAC
SIRET 829 198 092 00027 / NAF 8559B
Organisme de Formation 72 33 11010 33
formation@institut-parentalite.fr
07.69.51.14.41

Pour le financeur,
ARS Nouvelle-Aquitaine

Annexe 1 : Programme de formation

Panjo 3 - Lot 1

Soutenir la relation parent-enfant à la lumière de l'attachement dans le cadre d'intervention PANJO.

Durée : 14.00 heures (sur 2.00 jour.s)

Profils des stagiaires

- Conseil départemental, départements
- Direction Enfance Famille - PMI

Prérequis

- Être un professionnel exerçant au sein d'une PMI et disposer d'une qualification professionnelle reconnue.

Objectifs pédagogiques

- Définir les bases et concepts de la théorie de l'attachement
- Expliquer les objectifs et les modalités de la mise en oeuvre de l'intervention PANJO
- Identifier les facteurs du développement de l'attachement pour renforcer la sécurité émotionnelle
- Expliquer le rôle de la qualité des soins dans le processus de développement de l'attachement en s'appuyant sur le modèle SPER

Parcours pédagogique

- Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO J1
 - Théorie de l'attachement : principes, définitions, stratégies d'attachement
 - Les systèmes motivationnels et MIO
- Les clefs et outils pour accompagner le professionnel J2
 - Définition du SPER, de la qualité des soins et de son usage dans PANJO
 - Les outils PANJO

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est disponible :

- par téléphone au 07.69.51.14.41
- par mail à formation@institut-parentalite.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation / Padlet
- Outils et support PANJO

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Convention de formation professionnelle (Article L. 6353-1 du code du travail - Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation : Institut de la Parentalité Formation

(ci-après nommé l'organisme de formation)

Situé: 7 avenue de la Libération - 33270 Floirac

Déclaration d'activité n°75 33 11010 33 (Nouvelle-Aquitaine) - Numéro SIRET: 829 198 092 00027

Représenté par : Michel Jorge, Directeur Général Adjoint

Et le bénéficiaire : Conseil départemental de la Haute-Vienne

(ci-après nommé le bénéficiaire)

Situé: 11 rue François Chénieux - 87000 Limoges - Numéro de SIRET : 22870851700989

Représenté par: Jean-Claude LEBLOIS, Président

Avec le financeur: ARS Nouvelle-Aquitaine

(ci-après nommé le financeur)

Situé: 103 bis rue Belleville - CS 91704 33063 Bordeaux Cedex

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre III de la sixième partie du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

PANJO 3 - NA - CD87 - Groupe 11 - Lot 2

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) : Action de formation

Durée: 21 heures (3 jours)

Lieu de la formation:

Effectifs formés: 8

Liste des apprenants :

- Mme BARGY Marie-Hélène
- Mme BOUDIER Marie
- Mme CASTAGNE Pauline
- Mme CHRIST Catherine
- Mme ESNAY Anne-Marie
- Mme HOOR Magali
- Mme HUESCA Caroline
- Mme VILLECHENAUD Florence

Modules de formation :

- Lot 2 / J3 - Mise en situation de visites à domicile - présentiel - 7h - 02/10/2025
- Lot 2 / J4 - Postures, attitudes et activités des professionnelles en visite à domicile (VAD) Panjo - présentiel - 7h - 03/10/2025
- Lot 2 / J5 - Retour d'expérience et révision (VAD) Panjo - présentiel - 7h - 17/11/2025

| Date | Heure | Module | Lieu |
|------------|-----------------------------------|---|--|
| 02/10/2025 | 09:00 - 12:30 et 13:30 - 17:00 | Lot 2 / J3 - Mise en situation de visites à domicile | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 03/10/2025 | 09:00 - 12:30 et 13:30 - 17:00 | Lot 2 / J4 - Postures, attitudes et activités des professionnelles en visite à domicile (VAD) Panjo | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 17/11/2025 | 09:00 - 12:30 et 13:30 - 17:00 | Lot 2 / J5 - Retour d'expérience et révision (VAD) Panjo | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |

Détail du planning de formation:

| Date | Heure | Lieu |
|--|-----------------------------------|---|
| 2 octobre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 3 octobre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 17 novembre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |

2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe.

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du nombre de stagiaires prévus, aux dates et lieux indiqués ci-dessus.

La liste des stagiaires sera transmise ultérieurement.

4. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

5. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

6. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.

Annexe 1 : Programme de formation

Panjo 3 - Lot 2

Mettre en œuvre une visite à domicile en considérant le méta besoin de sécurité dans les liens parent-enfant tout en utilisant les outils et documents spécifiques PANJO, fournis par Santé Publique France (cartes de dialogue, grilles d'observation et fiche du classeur PANJO).

Durée : 21.00 heures (sur 3.00 jour.s)

Profils des stagiaires

- Conseil départemental, Départements
- Direction Enfance Famille - PMI

Prérequis

- Être un professionnel exerçant en PMI et disposer d'une qualification professionnelle reconnue.
- Avoir suivi les deux jours de formations "Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention Panjo" (lot1)

Objectifs pédagogiques

- Décrire le déroulé type d'une visite à domicile PANJO
- Présenter l'accompagnement PANJO aux familles
- S'approprier les outils de suivi et de déploiement de l'intervention
- Préparer une visite à domicile : mise en pratique des apports théoriques présentés
- Utiliser les différents outils PANJO lors de mise en situation

Parcours pédagogique

- La visite à domicile
 - L'accompagnement PANJO présenté aux familles
 - L'utilisation des outils PANJO
 - Mise en lien avec la relation d'aide
- La posture professionnelle et mise en situation de visites à domicile
 - Approfondissement outils PANJO
 - Mise en situation de visite à domicile permettant la relation d'aide
 - Mise en situation permettant de développer les techniques d'écoute active
- Retour d'expérience et révision
 - Mise en œuvre des premières visites à domicile : quels constats ?
 - Retour sur des points clefs du dispositif

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est disponible :

- par téléphone au 07.69.51.14.41
- par mail à formation@institut-parentalite.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Outils et support PANJO
- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation / Padlet

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- *Feuilles de présence.*
- *Questions orales ou écrites (QCM).*
- *Mises en situation.*
- *Formulaires d'évaluation de la formation.*
- *Certificat de réalisation de l'action de formation.*

Document réalisé en 2 exemplaires à Floirac , le 31 juillet 2025.

En signant cette convention, le bénéficiaire accepte les Conditions Générales de Vente, détaillées en annexe

Pour l'organisme de formation,

Institut de la Parentalité Formation, Michel Jorge, co-gérant

Pour le bénéficiaire
Conseil départemental de la Haute-Vienne



IDP Formation
7 av de la Libération 33270 FLOIRAC
SIRET 829 198 092 00027 / NAF 8559B
Organisme de Formation 72 33 11010 33
formation@institut-parentalite.fr
07.69.51.14.41

Pour le financeur,
ARS Nouvelle-Aquitaine

Convention de formation professionnelle (Article L. 6353-1 du code du travail - Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation : Institut de la Parentalité Formation

(ci-après nommé l'*organisme de formation*)

Situé: 7 avenue de la Libération - 33270 Floirac

Déclaration d'activité n°75 33 11010 33 (Nouvelle-Aquitaine) - Numéro SIRET: 829 198 092 00027

Représenté par : Michel Jorge, Directeur Général Adjoint

Et le bénéficiaire : Conseil départemental de la Haute-Vienne

(ci-après nommé le *bénéficiaire*)

Situé: 11 rue François Chénieux - 87000 Limoges - Numéro de SIRET : 22870851700989

Représenté par: Jean-Claude LEBLOIS, Président

Avec le financeur: ARS Nouvelle-Aquitaine

(ci-après nommé le *financeur*)

Situé: 103 bis rue Belleville - CS 91704 33063 Bordeaux Cedex

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre III de la sixième partie du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

PANJO 3 - NA - CD87 - Groupe 12 - Lot 1

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) : Action de formation

Durée: 14 heures (2 jours)

Lieu de la formation:

Effectifs formés: 18

Liste des apprenants :

- Mme AUVIN Mauricette
- Mme BOBEREITHER Audrey
- M. CAGNY Antonin
- Mme CIPIA-DIVERS Raphaëlle
- Mme COCAGNE Aube
- Mme DEJOUANNET Sandra
- Mme DREZ Ludivine
- Mme DUCHER Sophie
- Mme FRUGIER Pauline
- Mme JABBI Marie-Françoise
- Mme KREMER Emilie
- Mme KURDZIELEWICZ Sabine
- Mme LEDUC Alicia
- Mme LOFFICIAL Marie
- Mme MONTELS Agnès
- Mme SAZERAT Angeline
- M. TARDIEU-Nicolas
- Mme VEYRET Camille

Modules de formation :

- Lot 1 / J1 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO - présentiel - 7h - 29/09/2025

• Lot 1 / J2 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO - présentiel - 7h - 30/09/2025

| Date | Heure | Module | Lieu |
|------------|-----------------------------------|--|--|
| 29/09/2025 | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Lot 1 / J1 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 30/09/2025 | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Lot 1 / J2 - Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |

Détail du planning de formation:

| Date | Heure | Lieu |
|---|--------------------------------|--|
| 29 septembre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 30 septembre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |

2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe.

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du nombre de stagiaires prévus, aux dates et lieux indiqués ci-dessus.

La liste des stagiaires sera transmise ultérieurement.

4. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

5. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

6. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.

Annexe 1 : Programme de formation

Panjo 3 - Lot 1

Soutenir la relation parent-enfant à la lumière de l'attachement dans le cadre d'intervention PANJO.
Durée : 14.00 heures (sur 2.00 jour.s)

Profils des stagiaires

- Conseil départemental, départements
- Direction Enfance Famille - PMI

Prérequis

- Être un professionnel exerçant au sein d'une PMI et disposer d'une qualification professionnelle reconnue.

Objectifs pédagogiques

- Définir les bases et concepts de la théorie de l'attachement
- Expliquer les objectifs et les modalités de la mise en oeuvre de l'intervention PANJO
- Identifier les facteurs du développement de l'attachement pour renforcer la sécurité émotionnelle
- Expliquer le rôle de la qualité des soins dans le processus de développement de l'attachement en s'appuyant sur le modèle SPER

Parcours pédagogique

- Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention PANJO J1
 - Théorie de l'attachement : principes, définitions, stratégies d'attachement
 - Les systèmes motivationnels et MIO
- Les clefs et outils pour accompagner le professionnel J2
 - Définition du SPER, de la qualité des soins et de son usage dans PANJO
 - Les outils PANJO

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est disponible :

- par téléphone au 07.69.51.14.41
- par mail à formation@institut-parentalite.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation / Padlet
- Outils et support PANJO

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Document réalisé en 2 exemplaires à Floirac , le 31 juillet 2025.

En signant cette convention, le bénéficiaire accepte les Conditions Générales de Vente, détaillées en annexe

Pour l'organisme de formation,

Institut de la Parentalité Formation, Michel Jorge, co-gérant

Pour le bénéficiaire

Conseil départemental de la Haute-Vienne



IDP Formation

7 av de la Libération 33270 FLOIRAC
SIRET: 829 198 092 00027 / NAF 8559B
Organisme de Formation 72 33 11010 33
formation@institut-parentalite.fr
07.69.51.14.41

Pour le financeur,
ARS Nouvelle-Aquitaine

Convention de formation professionnelle (Article L. 6353-1 du code du travail - Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation : Institut de la Parentalité Formation

(ci-après nommé l'*organisme de formation*)

Situé: 7 avenue de la Libération - 33270 Floirac

Déclaration d'activité n°75 33 11010 33 (Nouvelle-Aquitaine) - Numéro SIRET: 829 198 092 00027

Représenté par : Michel Jorge, Directeur Général Adjoint

Et le bénéficiaire : Conseil départemental de la Haute-Vienne

(ci-après nommé le *bénéficiaire*)

Situé: 11 rue François Chénieux - 87000 Limoges - Numéro de SIRET : 22870851700989

Représenté par: Jean-Claude LEBLOIS, Président

Avec le financeur: ARS Nouvelle-Aquitaine

(ci-après nommé le *financeur*)

Situé: 103 bis rue Belleville - CS 91704 33063 Bordeaux Cedex

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre III de la sixième partie du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

PANJO 3 - NA - CD87 - Groupe 12 - Lot 2

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) : Action de formation

Durée: 21 heures (3 jours)

Lieu de la formation:

Effectifs formés: 10

Liste des apprenants :

- Mme BOBEREITHER Audrey
- Mme COCAGNE Aube
- Mme DEJOUANNET Sandra
- Mme DREZ Ludivine
- Mme DUCHER Sophie
- Mme FRUGIER Pauline
- Mme JABBI Marie-Françoise
- Mme LEDUC Alicia
- M. TARDIEU Nicolas
- Mme VEYRET Camille

Modules de formation :

- Lot 2 / J3 - Mise en situation de visites à domicile - présentiel - 7h - 13/10/2025
- Lot 2 / J4 - Postures, attitudes et activités des professionnelles en visite à domicile (VAD) Panjo - présentiel - 7h - 14/10/2025
- Lot 2 / J5 - Retour d'expérience et révision (VAD) Panjo - présentiel - 7h - 01/12/2025

| Date | Heure | Module | Lieu |
|------------|-----------------------------------|---|--|
| 13/10/2025 | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Lot 2 / J3 - Mise en situation de visites à domicile | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 14/10/2025 | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Lot 2 / J4 - Postures, attitudes et activités des professionnelles en visite à domicile (VAD) Panjo | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 01/12/2025 | 09:00 – 12:30 et | Lot 2 / J5 - Retour d'expérience et révision (VAD) Panjo | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue |

Détail du planning de formation:

| Date | Heure | Lieu |
|---------------------------------------|--------------------------------|--|
| 13 octobre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 14 octobre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |
| 1 décembre 2025 - matin et après-midi | 09:00 – 12:30 et 13:30 – 17:00 | Conseil Départementale de la Haute-Vienne - 11 rue François Chénieux 87000 LIMOGES |

2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe.

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du nombre de stagiaires prévus, aux dates et lieux indiqués ci-dessus.

La liste des stagiaires sera transmise ultérieurement.

4. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

5. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

6. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.

Annexe 1 : Programme de formation

Panjo 3 - Lot 2

Mettre en œuvre une visite à domicile en considérant le méta besoin de sécurité dans les liens parent-enfant tout en utilisant les outils et documents spécifiques PANJO, fournis par Santé Publique France (cartes de dialogue, grilles d'observation et fiche du classeur PANJO).

Durée : 21.00 heures (sur 3.00 jour.s)

Profils des stagiaires

- Conseil départemental, Départements
- Direction Enfance Famille - PMI

Prérequis

- Être un professionnel exerçant en PMI et disposer d'une qualification professionnelle reconnue.
- Avoir suivi les deux jours de formations "Théorie et usage de l'attachement dans le cadre de l'intervention Panjo" (lot1)

Objectifs pédagogiques

- Décrire le déroulé type d'une visite à domicile PANJO
- Présenter l'accompagnement PANJO aux familles
- S'approprier les outils de suivi et de déploiement de l'intervention
- Préparer une visite à domicile : mise en pratique des apports théoriques présentés
- Utiliser les différents outils PANJO lors de mise en situation

Parcours pédagogique

- La visite à domicile
 - L'accompagnement PANJO présenté aux familles
 - L'utilisation des outils PANJO
 - Mise en lien avec la relation d'aide
- La posture professionnelle et mise en situation de visites à domicile
 - Approfondissement outils PANJO
 - Mise en situation de visite à domicile permettant la relation d'aide
 - Mise en situation permettant de développer les techniques d'écoute active
- Retour d'expérience et révision
 - Mise en œuvre des premières visites à domicile : quels constats ?
 - Retour sur des points clefs du dispositif

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est disponible :

- par téléphone au 07.69.51.14.41
- par mail à formation@institut-parentalite.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Outils et support PANJO
- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation / Padlet

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- *Feuilles de présence.*
- *Questions orales ou écrites (QCM).*
- *Mises en situation.*
- *Formulaires d'évaluation de la formation.*
- *Certificat de réalisation de l'action de formation.*

Document réalisé en 2 exemplaires à Floirac , le 31 juillet 2025.

En signant cette convention, le bénéficiaire accepte les Conditions Générales de Vente, détaillées en annexe

Pour l'organisme de formation,

Institut de la Parentalité Formation, Michel Jorge, co-gérant

Pour le bénéficiaire

Conseil départemental de la Haute-Vienne



IDP Formation

7 av de la Libération 33270 FLOIRAC
SIRET 829 198 092 00027 / NAF 8559B
Organisme de Formation 72 33 11010 33
formation@institut-parentalite.fr
07.69.51.14.41

Pour le financeur,
ARS Nouvelle-Aquitaine

